Quelques interrogations d'une lectrice d'aujourd'hui

À propos des "métamorphoses de la question sociale" de Robert CASTEL

par Mireille Elbaum (*)

La fresque que trace Robert CASTEL de l'histoire de la question sociale est un texte d'érudition, mais aussi un texte de passion. L'ampleur de la perspective, l'humour critique illustrant à chaque période les propos des contemporains, et surtout la vision et la conviction qui conduisent l'auteur à une véritable ré-interprétation de l'histoire sociale ne peuvent laisser indifférent.

Un lecteur contemporain (en fait, une lectrice) non spécialiste de l'histoire ne peut qu'être impressionnée et reconnaissante à l'auteur pour la lumière que son « défrichage », ou mieux, son « décryptage » du passé projette sur bien des aspects de la situation sociale en cette fin de vingtième siècle, mais aussi sur les catégories mentales dont nous nous servons pour l'appréhender.

Cependant, emportée par son souffle, la fresque de Robert CASTEL peut aussi donner le sentiment, lorsqu'elle traite de la période actuelle (la « nouvelle question sociale »), d'une analyse devenue quelque peu réductrice ou du moins fragmentaire. En tout cas, l'engagement de l'auteur mérite que l'on n'en reste pas à l'admiration, et que l'on esquisse sur ce point, face à lui, des éléments de contestation et de débat.

(*) DARES

Un appel à la réflexion sur notre façon de « voir le social » aujourd'hui

L'analyse historique de Robert CASTEL ouvre, me semble-t-il, au moins quatre pistes de réflexion sur nos problèmes sociaux contemporains, et surtout sur la façon que nous avons de les voir et de les aborder.

Le malaise de nos sociétés vis-à-vis de la pauvreté et du non travail

Robert CASTEL montre de façon très percutante comment, au Moyen Âge et surtout à partir du milieu du quatorzième siècle, s'est érigée et institutionnalisée la distinction entre des *« secourus légitimes »*, dont l'incapacité au travail devait être socialement reconnue pour bénéficier de l'assistance de la communauté, et des *"vagabonds"*, qui, pris entre l'injonction de travailler et l'incapacité de le faire, n'avaient d'autre perspective que le bannissement, l'enfermement ou le travail forcé.

Sans doute n'en sommes nous plus là, et le RMI s'est-il clairement voulu comme un droit universel et (quasi) inconditionnel à ressources pour toutes

les personnes en situation de pauvreté. Mais ce rappel du passé conduit à réfléchir sur le malaise persistant de la société et des gouvernants vis-à-vis des problèmes de pauvreté, et à s'interroger sur les critiques récurrentes auxquelles sont en butte « *ceux qui vivent des prestations sociales* », que certains continuent d'ailleurs à vouloir assortir de « contreparties de travail » obligatoires. Il est clair en effet que ce malaise a des origines plus profondes que la simple gêne de sociétés riches et modernes devant un phénomène résiduel inacceptable, et qu'il se réfère aux distinctions séculaires que nos sociétés ont tenté depuis très longtemps de construire entre les « bons » et les « mauvais » pauvres, ou entre ceux qui peuvent ou non « objectivement » travailler, comme s'il existait en la matière d'autre « objectivité » que celle de la contrainte économique et de la qualification sociale.

La myopie des débats politiques face aux grandes transformations

Un intérêt majeur du livre de Robert CASTEL est de retracer de façon très vivante, à l'aide de citations qui nous font souvent sourire, la façon dont les contemporains ont vu et débattu des transformations de l'environnement économique auxquelles ils étaient confrontés.

Il souligne ainsi que chez les libéraux du XVIIIème siècle, l'affirmation du libre accès au travail, reconnu comme source de la richesse sociale, excluait dans leur esprit toute difficulté à concrétiser le droit effectif au travail, auquel « l'utopie du capitalisme » devait implicitement pourvoir. Suite à la révolution industrielle, la découverte du paupérisme et des retombées de la modernisation sur le prolétariat industriel est alors apparue aux élites dirigeantes comme une « *immense déception* », les conduisant à des actions inspirées de la philanthropie et du patronage. Mais, dans le même temps, certains ont continué à croire que la constitution de grandes unités de production industrielles n'était pas contradictoire avec la survie des industries rurales traditionnelles, et que leur coexistence pouvait être harmonieusement combinée. Cette myopie, qui peut révolter ou faire sourire, s'est répétée à plusieurs reprises : les problèmes sociaux sont apparus périodiquement comme un « résidu » chèrement payé aux évolutions du système économique, et ont nécessité, pour être pris en compte, des changements de rapports de force, auxquels l'État s'est trouvé de plus en plus associé.

Cela donne en tout cas à réfléchir, car il n'y a guère de raison que nous ne soyons pas sujets au même type de myopie lorsque nous considérons les conséquences des transformations actuelles de l'économie mondiale. Que vaut en particulier l'idée que nous pourrons défendre un « modèle social européen », et trouver des régulations préservant le rôle des travailleurs non qualifiés dans nos systèmes productifs ? Ne sommes nous pas en train de sous-estimer les conséquences sociales des transformations à l'œuvre, dont nous découvrirons ensuite « le coût social », comme le fond d'une boîte de Pandore ?

L'État, entre le « libéralisme » et la « sociale »

Robert CASTEL interprète l'échec de la Révolution de 1848 comme le déclin de l'idée de droit au travail portée par le mouvement ouvrier, au profit du développement, à partir de 1880, d'un « *droit du travail* » et de « *propriétés de transfert* », que l'État a certes imposés face à « *l'acharnement de l'objection libérale* », mais qui sont aussi venus nier la notion d'autonomie ouvrière. Et son interprétation de la « société salariale » devenue dominante après 1945 va dans le même sens, la classe ouvrière et le mouvement ouvrier s'étant trouvés « *destitués de leur position de fer de lance* » par le mode de régulation de la condition salariale dont l'État s'est fait le garant. Ces interprétations peuvent bien sûr être contestées, mais elles sont aussi à garder en mémoire lorsqu'aujourd'hui l'État, confronté à l'effritement de ses propres capacités d'intervention, en appelle à des corps intermédiaires et à un mouvement syndical puissant et autonome.

Les « *catégories marginales* » d'une société sont au cœur de son fonctionnement

La constitution des "*catégories marginales*" d'une société et leur "*traitement*" reflètent le cœur même de sa logique et de son fonctionnement. Cette conviction est centrale dans la thèse de Robert CASTEL, et elle est abondamment démontrée, qu'il s'agisse des vagabonds « *de la société cadastrée* » ou du paupérisme ouvrier du dix-neuvième siècle. C'est ainsi que l'ouvrage, pensé d'abord comme histoire des pauvres, s'est transformé en « chronique du salariat ». Cette idée est très forte, et se traduit dans les mots mêmes que chaque société utilise pour baptiser ceux qui n'y sont pas intégrés : « underclass » en Amérique du Nord, « marginalidad » en Amérique latine, « exclusion » dans la France contemporaine (1). Et elle conduit logiquement à mettre en question ce concept « d'exclusion », qui a tendance à polariser, d'aucuns diraient à écraser, le débat social actuel.

(1) Didier FASSIN, "Exclusion, underclass, marginlidad, figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux État-unis et en Amérique latine", *revue française de sociologie*, janvier-mars 1996, XXXVII-1.

Dans les années 1980, la prise de conscience de « nouvelles formes de pauvreté » a en effet abouti à une utilisation de plus en plus large de la notion « d'exclusion », venue se substituer à la question sociale des inégalités qui dominait le débat antérieur. Concept « fourre-tout », elle a conforté l'idée que la politique de réduction des inégalités s'opposait aux nouveaux impératifs de l'efficacité économique, et que la situation des exclus appelait un « traitement spécifique », dissociable du fonctionnement d'ensemble de la société. La « lutte contre l'exclusion » s'est donc largement constituée comme une politique à part, à forte tonalité de réparation sociale, qui renonçait de fait à intervenir sur le fonctionnement d'ensemble du système économique et sur les processus de modernisation ou de sélection à l'œuvre dans les situations concrètes de travail.

Or, que ce soit en matière de logement, d'échec scolaire ou d'emploi, ces politiques sont souvent aujourd'hui confrontées à des difficultés et à des impasses, dont les réflexions de Robert CASTEL nous aident à mieux comprendre les causes.

Les « *surnuméraires* » et la « *précarité* » : des notions trop réductrices

L'ouvrage de Robert CASTEL livre également, dans sa dernière partie, une interprétation de la « nouvelle question sociale », qu'il analyse comme un « *effritement de la condition salariale* », marqué par la « *réapparition d'un profil de travailleurs sans travail, surnuméraires et inutiles au monde* », et par un large mouvement de précarisation qui, au delà des situations périphériques, aboutirait à la « *déstabilisation des stables* », et à la remontée d'une « *vulnérabilité de masse* ». Cette approche, volontairement globale, montre combien c'est le contrat social dans son ensemble qui s'est trouvé remis en cause par la rupture des rythmes de croissance antérieurs, et elle permet de lier les questions d'emploi et celles des statuts du travail et d'activité, qui ne peuvent plus guère être dissociées. Mais l'on peut aussi penser que, emportée par son élan, la thèse devient ici trop réductrice, assimilant un ensemble de situations sous une clé de lecture unique qui mérite à tout le moins d'être discutée. Cette discussion concerne à mon sens au moins deux points, touchant les concepts de « surnuméraires » et de « précarité ».

Des « *surnuméraires* » ...

Peut-on en premier lieu caractériser la situation actuelle par l'apparition de « *surnuméraires* » en situation de « *désaffiliation* », avec une homologie aux vagabonds des sociétés antérieures à la révolution industrielle ? L'idée de « *désaffiliation* » que développe Robert CASTEL a pour intérêt de montrer la relation étroite qui existe entre accès au travail salarié et intégration sociale, mais aussi de considérer cette intégration dans sa globalité, à travers l'ensemble des liens qui existent entre l'individu et la société. C'est la raison même qui fait que l'on ne peut assimiler simplement ceux qui sont aujourd'hui « *surnuméraires* » du point de vue du système productif à des désaffiliés sociaux. Entre ces situations il y a en effet place d'une part pour des stratégies individuelles (2), d'autre part pour une qualification juridique et sociale des situations de non-travail, qui est devenue une fonction importante de l'État social et qui a un impact déterminant sur la position qu'occupent les personnes à leurs yeux et aux yeux des autres.

Ainsi, les « préretraités » sont bien des « surnuméraires », relégués hors du système productif, mais de par le statut que l'État et les partenaires sociaux leur ont reconnu, l'on ne peut guère parler pour eux de précarité financière ni de désinsertion sociale. Il en est de même pour les étudiants qui prolongent leurs études, même de façon peu utile, alors que les stages et les petits boulots ont, en dehors de ce cadre, une connotation « d'antichambre de l'emploi » plus déstabilisante. La « catégorisation » des statuts juridiques est donc devenue un enjeu en tant que tel pour le positionnement social des personnes, à côté même de l'exercice d'un travail rémunéré dont Robert CASTEL a globalement raison de dire qu'il reste l'élément essentiel « *d'affiliation* ».

... à la précarité

Pour Robert CASTEL, les bouleversements qu'a connus la société salariale depuis une vingtaine d'années peuvent en grande partie être résumés par les idées de « précarisation » ou de « précarité ». Mobilisant à l'appui de sa thèse des données d'origine diverse, il fait de cette notion l'élément central de son analyse, lui imputant l'apparition d'une nouvelle « *vulnérabilité de masse* ». On ne peut bien sûr contester que la « rétractation » du modèle du contrat à durée indéterminée à temps plein est un phénomène majeur, en particulier pour les jeunes, dont l'accès à l'emploi par le biais de stages, d'emplois temporaires ou de temps partiel est, de fait, devenue une « nouvelle norme ».

Cependant, on peut ressentir un certain malaise à voir la notion de « précarité » remplacer celle « d'exclusion », que l'auteur critique à juste titre, comme clé de lecture quasi unique de la question

(2) Voir par exemple Dominique SCHNAPPER, *L'épreuve du chômage*, Gallimard, collection « Idées », Paris, 1981.

sociale actuelle. Et ceci peut d'autant plus se discuter, que l'argumentation se réfère sans distinction d'une part à un ensemble de statuts juridiques différents, qui correspondent chacun à des formes spécifiques de mobilisation de la main-d'œuvre, et d'autre part à des « situations précaires », vues cette fois du point de vue des conditions de vie des personnes. Or, si l'on veut échapper au schématisme, il faut aller plus loin que la simple assimilation entre contrats à court terme et fragilisation sociale, en examinant les liens qui existent entre les cheminements personnels des individus et les statuts juridiques qu'ils occupent. Un jeune diplômé pré-embauché en contrat à durée déterminée apparaît par exemple en bien meilleure position qu'un salarié de 45 ans en contrat à durée indéterminée dans une entreprise qui risque de procéder à des licenciements.

Les premières conclusions des travaux engagés par la Mission Recherche et Expérimentation (MIRE) sur le thème de la précarité semblent à cet égard devoir être retenues. Elles indiquent par exemple que : « *Les relations entre transformations des formes d'emploi et modes d'intégration sociale relèvent d'un ensemble d'interactions complexes qui font place aux stratégies individuelles* », et que « *Les termes de précarité et de précarisation des formes de vie sont des concepts incertains qui recouvrent une multiplicité de situations et d'expériences et ne prennent sens que référés à des trajectoires particulières* » (3).

Enfin, d'autres transformations sont à l'œuvre dans notre système d'emploi, que le concept de précarité prend mal ou pas en compte, et dont il est indispensable de tenir compte dans l'analyse : montée des emplois tertiaires et de l'activité féminine, concentration de l'activité aux âges intermédiaires, effondrement du nombre des ouvriers non qualifiés au profit des professions intermédiaires et de l'encadrement, place croissante de petites unités y compris dans le secteur industriel (4).

Ce sont donc des mouvements importants et multiformes qu'il faut comprendre et interpréter, pour avoir une vision pertinente des bouleversements qui affectent « la société salariale ».

Quelle action de l'État, pour éviter « *l'effritement complet de la société salariale* » ?

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec la nécessité d'une telle intervention, que Robert CASTEL appelle de ses vœux en conclusion, elle a une pluralité d'objectifs possibles et des difficultés que l'ouvrage laisse entièrement dans l'ombre. S'agit-il ainsi de préserver l'État social fondé sur un modèle essentiellement assurantiel ou d'essayer de rechercher, en s'inspirant par exemple de l'expérience scandinave, des modalités de redistribution plus égalitaires et solidaires (5) ? En matière de statuts d'activité, comment sortir de la parcellisation à laquelle les politiques de « discrimination positive » ont contribué ? Peut-on préserver le modèle salarial sans aller plus loin dans l'introduction d'une dimension « collective » dans le contrat de travail, en y incluant par exemple les périodes de formation et de non activité ? Comment le statut du secteur public et de ses salariés s'intègre-t-il à ces réflexions, alors qu'il est ignoré par les analyses de Robert CASTEL sur la « société salariale », mais qu'il est au cœur d'un certain nombre des transformations actuelles ?

Quels sont enfin les modes d'intervention et les forces sociales sur lesquels l'État social peut aujourd'hui s'appuyer pour asseoir sa légitimité ? Robert CASTEL cite à cet égard la célèbre interrogation d'HABERMAS : « *Est-il possible de produire de nouvelles formes de vie avec des moyens juridico-bureaucratiques ?* » (6), mais il ne revient guère sur les moyens de recréer des enjeux d'appropriation collective autour de l'État social, ni sur les difficultés de l'« interaction » entre des sphères étatiques fragmentées et des intérêts sociaux eux-mêmes divisés (7), dans un contexte où la position des organisations syndicales de travailleurs apparaît durablement affaiblie.

La conclusion de Robert Castel laisse donc paradoxalement un peu « sur sa faim », mais c'est aussi parce que l'on a envie, après avoir lu son ouvrage, de prolonger avec lui contact et discussion.

---

(3) MIRE, *Identités, santé, insertion sociale et nouvelles formes d'emploi et de travail, Synthèse et compte-rendu des travaux d'un groupe de travail*, Ministère du travail et des affaires sociales, Paris, 1995, pages 20 et 48.

(4) Olivier MARCHAND, « La population salariée connaît de fortes transformations », in : *Évolution du rapport salarial 1984-1994,* Dossiers de la DARES, n° 1, 1996.

(5) François-Xavier MERRIEN, « État-providence et lutte contre l'exclusion », in : *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge PAUGAM, Éditions la Découverte, Paris, 1996.

(6) Jürgen HABERMAS, « La crise de l'État-providence » in : *Écrits politiques*, CERF, Paris, 1990.

(7) Voir notamment les travaux de Bruno JOBERT.

La réponse de Robert CASTEL (*)

Je veux d'abord remercier la DARES pour son invitation et Mesdames ELBAUM et JOIN-LAMBERT pour leurs commentaires. C'est pour moi à la fois un honneur et une épreuve d'être discuté dans ce cadre. Je suis en effet dans la position de quelqu'un qui est un peu autodidacte, un peu bricoleur, un peu généraliste sur ces questions de travail (il y a une dizaine d'années elles étaient complètement hors de mes préoccupations) et qui se retrouve face à des spécialistes de haut niveau. Je suis donc tout à fait enclin à prendre au sérieux les remarques et critiques qui m'ont été adressées. Plutôt que de me défendre, je souhaite accompagner ces critiques de mon propre commentaire pour en préciser la portée.

Une analyse sociologique de la construction du salariat en Europe

Mireille ELBAUM et Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT ont toutes deux souligné l'aspect de "récit", "chronique", "fresque", voire "roman " de ce livre. C'est effectivement le pari que je me suis efforcé de tenir car c'était, paradoxalement, la manière d'échapper à l'essayisme : non pas accumuler des données historiques ou contemporaines hétérogènes sur les facteurs de dissociation sociale, mais construire le récit cohérent d'une série de transformations. Le fil conducteur choisi est celui de la promotion - ou de "l'odyssée" - du salariat passé en quelques siècles des positions sociales parmi les plus indignes et les plus misérables aux situations parmi les plus reconnues et surtout les plus assurées. Un tel parti-pris implique un choix d'indicateurs pertinents. Il s'agit moins d'indicateurs économiques de type richesse-pauvreté, que d'indicateurs de cohésion sociale. C'est ainsi que les notions qui fonctionnent à travers l'ensemble du livre et construisent son unité sont celles d'intégration, de vulnérabilité, de précarité, d'anomie, de désaffiliation, de déconversion etc., c'est à dire de catégories peu ou prou durkheimiennes. C'est pourquoi, aussi, même si la plus grande partie du matériel rassemblé est d'ordre historique, il s'agit en premier lieu d'un ouvrage de sociologie.

Mais un tel choix implique que l'on fasse l'impasse sur d'autres dimensions du problème qui pourraient être aussi pertinentes. La plus grave de ces lacunes est la quasi absence d'une argumentation proprement économique relevée par Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT. J'en ai été conscient, mais je ne pouvais assumer ce problème, à la fois par incompétence et pour ne pas donner une dimension démesurée à mon entreprise. En fait, j'ai eu tendance à faire une sorte de crédit aux économistes de la régulation, et je cite d'ailleurs abondamment AGLIETTA, BENDER, BOYER, etc... Mais je suis tout à fait d'accord que cela ne peut tenir lieu d'une véritable prise en charge de ces questions d'un point de vue de spécialiste. Ma seule excuse est que je ne prétends pas tenir **le** discours sur la crise du salariat, ni même m'interroger sur ses "causes", mais plutôt en analyser les principaux effets en termes de cohésion-dissociation sociale.

L'insuffisance de la dimension comparative des analyses, également soulignée par Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT relève d'une réponse - ou d'une non réponse - du même type. Au départ mon ambition était d'être plus comparatiste et je pense que la première partie, sur l'Europe "pré-industrielle", l'est assez largement. Mais avec le développement des États-nations, les spécificités géographiques se creusent. Il m'est vite apparu que ça aurait été là aussi un travail démesuré de vouloir analyser à

(*) Sociologue, directeur d'études à l'école des hautes études en sciences sociales.

parité le développement et les transformations des États sociaux en Europe depuis le XIXème siècle, et mes analyses deviennent de plus en plus franco-françaises au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'époque contemporaine ce qui, je l'accorde, est fâcheux. Toutefois je pense que le modèle de la société salariale, tel qu'il est présenté, offre un cadre transnational d'analyse dont les différents pays d'Europe occidentale représentent autant de variables. Une véritable entreprise comparative devrait permettre d'approfondir l'articulation de ses diverses composantes dans les différents contextes nationaux. Mais elle reste largement à faire et exigerait pour être menée à bien un cadre plus large que celui d'un seul ouvrage (1).

La société salariale : protection croissante des relations de travail, puis dégradation

On peut également constater que mes deux interlocutrices, très élogieuses pour la construction historique de la problématique, s'accordent pour porter un jugement plus sévère sur les deux derniers chapitres qui concernent la période contemporaine. Si je voulais m'en défendre, je pourrais avancer qu'il s'agit aussi d'une conséquence des exigences de construction de ce type de fresque : les différentes "métamorphoses" de la question sociale doivent être traitées à parité, et il fallait donner presque autant d'importance à celle qui s'est produite au milieu du quatorzième siècle qu'à celle qui a commencé au début des années soixante-dix. Le lecteur contemporain risque ainsi d'être frustré de voir synthétiser en moins de cent pages une situation dont il connaît bien toute la complexité, tandis qu'il sera plus facilement séduit si on lui restitue la réalité vivante d'un passé qu'il croyait dépassé.

Une telle argumentation rencontre cependant vite ses limites car, poussée à bout, elle signifierait que le lecteur a d'autant plus de chances d'être convaincu par mes interprétations qu'il est plus ignorant de ce dont il est question... Plus profondément, il est vrai qu'il est plus difficile de diagnostiquer le présent de la question sociale que de reconstruire ses transformations passées, encore que les deux opérations s'inscrivent dans une même démarche. Mais pour le passé, le terrain est déblayé par le travail de sélection et de mise en ordre des données déjà opéré par les historiens. On peut discuter ces données historiques, confronter par exemple différentes interprétations possibles des événements de 1936, mais on n'a pas à construire les événements eux-mêmes. Par contre, on est obligé d'une certaine manière de construire le présent, de décider de ce qui est essentiel et de ce qu'il comporte d'accessoire. Par exemple l'attente du retour au plein emploi est-elle une hypothèse raisonnable aujourd'hui ? Sans doute l'était-elle encore au début de la "crise", dans les années soixante-dix, mais à partir de quand a-t-elle cessé de l'être ? Et est-il complètement certain qu'elle ait cessé de l'être, et si oui, à partir de quels critères pouvons-nous l'affirmer ?

Pour tenter de répondre à ce type de questions, j'ai proposé une approche qui tient en un usage comparatif de l'histoire. En règle générale, la méthode comparative procède par comparaisons de situations géographiquement délimitées - comparer l'état de la protection sociale en France et en Allemagne par exemple.

Mais on peut tout aussi légitimement, me semble-t-il, comparer des configurations historiques décalées dans le temps. Par exemple, un des diagnostics que l'on peut porter sur la situation actuelle - nous y reviendrons - est l'accroissement de la précarité des relations de travail repérable, entre autres, à la multiplication des contrats atypiques d'emplois. Cette situation évoque le marché du travail du dix-neuvième siècle où la précarité était la règle, l'ouvrier "prenant son compte" avec autant de facilité que l'employeur "le congédie". Mais elle l'évoque seulement : la précarité d'avant les protections est toute différente de la précarité encore entourée et traversée de protections que nous connaissons aujourd'hui. Ce que la mise en perspective historique du présent doit produire, c'est le différentiel de nouveauté qu'il comporte : précarité nouvelle, qui renvoie à l'ancienne précarité, mais se mesure à la dégradation des protections qui avaient été acquises entre temps. La précarité avait été progressivement jugulée par la transformation du travail en emplois protégés qui paraît s'imposer jusqu'au début des années soixante-dix. Elle fait retour lorsque ce processus de régulation collective des situations de travail se grippe et que, tendanciellement, la relation de travail se re-marchandise et se dé-juridicise à nouveau. La spécificité de la précarité actuelle prend ainsi son sens lorsqu'elle est inscrite dans la dynamique de collectivisation des relations de travail qui culmine lors du compromis social des années soixante-dix, avant de s'effriter. Elle est la résultante d'une promotion d'abord, d'une dégradation ensuite, et ne signifie qu'en fonction de cette double trajectoire, ou de ce double processus.

On conçoit que cette approche ne soit pas toujours facile à instrumentaliser dans le détail, et je

(1) Si l'on caractérise la société salariale par l'association travail-protections qui s'est montée depuis la fin du XIXème siècle à travers le processus de transformation du travail en emplois à statuts, on voit bien qu'elle n'est pas un effet mécanique du développement économique. Ainsi les États-Unis ont sans doute été le pays le plus "économiquement développé", mais ils n'ont jamais été à proprement parler une société salariale. Par contre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne etc... représentent des variantes de société salariale dont il faut caractériser la spécificité à travers les formes du compromis social qui ont prévalu, les modes d'implication de l'État social, etc.

reconnais que sur certains points, pris par la logique de ma construction, je suis allé un peu vite. Je reconnais ainsi, comme le souligne Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, être resté trop allusif sur la question de l'indemnisation du chômage : l'enjeu est moins sans doute celui de rechercher un meilleur dosage entre contributions de type assurantiel et rétributions de type assistantiel que celui de maîtriser les transformations du marché du travail. Mais ce n'est qu'une fois le livre terminé que j'ai pris pleinement conscience de la nécessité d'un redéploiement du droit du travail pour contrôler le processus de précarisation à l'œuvre en amont du chômage. Faute de nouvelles régulations pour cadrer la flexibilité sauvage, on risque en effet d'en rester aux actuels bricolages, qu'il s'agisse des indemnisations ou de ces politiques d'exonération de charges qui dérégulent encore un peu plus le marché du travail en y introduisant un principe de discrimination positive.

Je reconnais également, comme le remarque Mireille ELBAUM, m'en être tenu à une conception simplifiée de ceux que j'ai appelé "les surnuméraires". Cette notion qualifie certaines catégories placées en situation d'inutilité sociale par la nouvelle conjoncture économique. En ce sens, elle désigne une caractéristique importante et particulièrement inquiétante de cette conjoncture : l'invalidation d'individus et de groupes, qui cessent d'être pris dans les réseaux d'échanges productifs et d'interdépendances donnant directement accès à la reconnaissance sociale. Cependant, assimiler ces "inutiles au monde" aux vagabonds des sociétés pré-industrielles, c'est s'en tenir à une conception quelque peu réductrice de certaines catégories placées hors des circuits productifs. Le "sans domicile fixe", le chômeur de longue durée, certains Rmistes sont sans doute des surnuméraires, mais comme le remarque Mireille ELBAUM, les préretraités le sont aussi, alors qu'ils bénéficient de ressources sans commune mesure avec celles des "exclus", qu'ils peuvent développer des stratégies personnelles leur valant une reconnaissance sociale, et qu'ils font encore partie des enjeux de la négociation collective.

Plus généralement, dans un premier temps, j'ai eu tendance à assimiler trop vite désaffiliation et isolement social. De ce point de vue, le paradigme du vagabond, qui fonctionne si bien dans la société pré-industrielle est éclairant, mais peut aussi être simplificateur. Le décrochage des circuits productifs a des effets profondément destabilisateurs sur les modes de vie et les trajectoires personnelles. Cependant il n'équivaut pas au vide social, ni à l'absence de relations, ni à la perte de tout sens. Il faudrait analyser au plus serré les formes de sociabilité nouvelles qui se déploient dans les interstices du travail et dans les marges des régulations collectives. Modalités aléatoires du vivre avec, souvent marquées du sceau de l'incertitude, elles ne doivent pas pour autant relever d'une lecture purement négative. En fait si, comme il est plus que probable, quelque chose d'irréversible est advenu depuis une vingtaine d'années avec l'effritement de la société salariale, il faut faire toute sa part à ce changement en l'analysant pour lui-même, et pas seulement par rapport au déficit qu'il creuse dans l'équilibre antérieur. Mais je crois qu'il fallait commencer par ce défrichage.

Une crise de la régulation, de la confiance dans l'avenir

Ce qu'un auteur peut faire de mieux, c'est de donner le plus grand crédit possible aux réserves qu'on lui adresse, et de s'efforcer d'en tenir compte à l'avenir. De ce point de vue je remercie à nouveau Mireille ELBAUM et Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, et spécialement pour l'aspect le plus critique de leurs interventions. C'est seulement sur deux points que je veux, avant de terminer, affirmer ma différence par rapport aux thèses qu'elles m'opposent.

Le premier tient à l'importance à donner au processus de précarisation des relations de travail qui, selon moi, déstabilisent en profondeur la société salariale. J'accorderais volontiers à Mireille ELBAUM qu'il ne faut pas faire de la précarité une nouvelle notion valise comme l'exclusion, qu'il faut savoir décrypter, sous ce vocable, une grande hétérogénéité de situations, que toutes ces situations ne sont pas également désastreuses, ni pareillement irréversibles, que l'on observe des transformations du système des emplois qui ne se réduisent pas à la précarisation de l'emploi, etc. Toutes ces précautions ne doivent pas toutefois dissimuler l'essentiel, à savoir que c'est bien la fragilisation de la condition salariale qui est au cœur des transformations en cours depuis vingt ans. Nous ne subissons pas une crise de la rareté qui se traduirait par une paupérisation généralisée. Nous n'assistons pas davantage à un accroissement significatif des inégalités classiques, qui demeurent du même ordre entre les différentes catégories socio-professionnelles (et du même ordre aussi de ce qu'elles étaient pendant la période dite des Trente Glorieuses). Si crise il y a, il s'agit avant tout d'une crise de la régulation, et plus précisément du passage d'une dynamique régulée des inégalités par la négociation collective, la mobilité ascendante intra et transgénérationnelle, la possibilité d'investir l'avenir parce que l'on maîtrise le présent, etc. à une dynamique dérégulée des inégalités sous la menace du chômage et de la dégradation des protections attachées au travail. Parce que le socle solide du présent risque de faire défaut, la société perd son lendemain et la croyance au progrès social se brise. Car cette croyance n'était pas une projection vague dans un avenir indéterminé, elle s'instrumentalisait dans des actes concrets qui imposaient leur marque au présent : l'investissement dans les biens durables, l'accès à la propriété, le développement de stratégies promotionnelles, etc...

Cette transformation considérable apparaît mal à travers les différents indicateurs quantitatifs, qui font plutôt ressortir les continuités. Elle est également occultée par une conception étroitement travailliste des relations de travail qui mettent l'accent sur les revenus, les conditions de confort et de sécurité alors que - et cela est parfaitement démontrable dans une perspective historique - c'est la maîtrise des conditions de travail qui a permis l'affranchissement de l'ordre du travail, l'investissement d'autres intérêts et d'autres domaines d'activités, loisirs, éducation, participation sociale... - et inversement, c'est la fragilisation des situations de travail qui replace le travailleur sous le joug du travail, lui imposant, à nouveau, de "vivre au jour la journée".

En ce qui me concerne, et s'il fallait choisir, plutôt que d'euphémiser la précarité, je préférerais me placer sur ces lignes de fracture de la condition salariale qu'elle révèle pour essayer de prendre la mesure de l'onde de choc qui la traverse. Car, en particulier si l'on fait toute sa part à la mondialisation de l'économie, on est bien loin d'en avoir fini avec cette question là.

Politiques d'intégration, politiques d'insertion

Ma seconde "défense" portera sur le reproche que me fait Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT de méconnaître la spécificité des politiques sociales les plus contemporaines, en particulier parce que je les aborde dans le cadre, jugé par elle trop réducteur, d'une opposition intégration-insertion. Je pense au contraire que cette distinction intégration-insertion est d'une richesse irremplaçable à la fois pour l'élucidation du sens théorique des interventions sociales actuelles, et pour saisir leurs enjeux pratiques.

Tout d'abord, il n'y a aucune raison de fond d'établir une relation privilégiée entre la question de l'intégration et la question de l'immigration. On parle certes "d'intégration" dans la littérature spécialisée portant sur l'immigration. Mais l'intégration est d'abord le concept fondateur d'une sociologie de type durkheimien en laquelle je continue à me reconnaître. Elle signifie qu'une société digne de ce nom - en termes politiques, une nation - est formée de membres unis par des relations d'interpendance. Si tous ne sont pas égaux, chacun entretient un commerce avec tout le monde et forme ainsi, comme le disait Léon BOURGEOIS, une "*société de semblables*". La notion d'intégration, au cœur du pacte républicain, fonde la conception moderne de la solidarité. Elle inspire les politiques sociales à vocation universaliste qui se mettent en place avec la IIIème République : droit au secours, assurance obligatoire, développement du service public (avec au premier rang l'école) et de la propriété sociale.

On ne trouve de références significatives à la notion d'insertion qu'à partir du début des années 80 dans le prolongement des rapports SCHWARTZ, DUBEDOUT, BONNEMAISON et la création des zones d'éducation prioritaires, avant qu'elles ne franchissent un seuil avec les politiques de la ville et la création du RMI à la fin de la décennie. Les politiques d'insertion s'adressent à des populations particulières qui souffrent d'un déficit d'intégration : enfants mal scolarisés, jeunes sous-qualifiés, habitants des sites urbains déshérités, publics incapables de trouver une occupation stable ou de la garder... A la différence des politiques intégratrices d'ensemble, elles procèdent par mesures spécifiques ou par ce que l'on va appeler bientôt la discrimination positive.

Il ne s'agit donc pas de déplacer l'intérêt des politiques d'intégration vers les politiques d'insertion, (personnellement, pour m'exprimer d'une manière volontairement naïve, je continue à préférer les premières) mais de repérer, dans la bi-polarité intégration-insertion, le principe d'une tension fondamentale qui traverse le champ contemporain des politiques sociales. D'autant que, dans un premier temps, les mesures d'insertion se voulaient provisoires : il s'agissait, en attendant « la reprise », d'aider les gens à rejoindre bientôt le régime commun, de les doter de meilleures ressources pour qu'ils remettent le pied à l'étrier. Mais que se passe-t-il lorsque ce qui devait être une étape devient un état, et qu'un nombre croissant de gens (cf. l'évolution du RMI) s'installent dans ces situations tout à fait curieuses où ils sont comme sous perfusion, ni vraiment intégrés parce qu'ils relèvent encore d'aides spécialisées, ni vraiment exclus parce que l'on continue à les accompagner ? Il y a là une illustration tout à fait spécifique de ce "différentiel de nouveauté" que j'évoquais tout à l'heure et qui s'est accroché à notre présent : ni tout à fait de l'assistance classique, bien que l'on risque d'y retomber, ni non plus des formes fortes de solidarité intégratrice, bien que la loi sur le RMI invoque un « impératif national » d'insertion. L'insertion, c'est le règne d'une ambiguïté qui va bien au delà du malaise des agents chargés de la mettre en œuvre, car elle exprime l'ambiguïté même de ces situations intermédiaires entre travail et non travail qui prolifèrent depuis la "crise". Il semble que, pour tenter de faire face à ce défi, nous ne pouvons faire l'économie tant des élaborations conceptuelles que des innovations pratiques qui se cherchent dans la mouvance de l'insertion, même si, et sur ce point je suis tout à fait d'accord avec Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, ce bricolage plus ou moins aventureux ne peut tenir lieu des politiques structurantes intégratrices. Mais le mérite de la référence à l'insertion c'est aussi de nous aider à prendre conscience de ce dont nous risquons de devenir orphelins si nous renonçons aux politiques sociales poursuivant la recherche des grands équilibres et la cohésion de la société à partir de son centre. ■